



La déclaration des principes
de la FMJ et de ses membres :

Un projet fédérateur!

La Fédération des Maisons de Jeunes en Belgique francophone est une organisation de jeunesse agréée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Son réseau est composé de Maisons de Jeunes, de Centres de Rencontre et d'Hébergement et d'Initiatives Jeunesse.

Il représente aujourd'hui 121 associations de jeunesse.

Pour y adhérer, il est nécessaire de se reconnaître dans les principes et les valeurs définis et portés par l'ensemble du réseau. C'est dans ce sens que la présente Déclaration de Principes vous est proposée.

Ces principes peuvent être travaillés de différentes façons sur le terrain, dans la mesure des possibilités d'infrastructure et des ressources humaines dont disposent les associations.

1. PLURALISME ET OUVERTURE À TOUS

Les Centres de Jeunes (CJ) sont des lieux pluralistes et ouverts prioritairement aux jeunes, sans distinction de sexe, de genre, d'orientation sexuelle, de religion, d'appartenance sociale, politique et/ou culturelle, économique, etc. Une attention particulière sera portée sur l'accès à ces espaces tant des jeunes filles que des jeunes garçons. Respectueux du pluralisme des idées et des convictions personnelles, ils s'attachent à privilégier le vivre ensemble dans le respect de la démocratie, de l'échange et du débat d'idées.

2. DES ESPACES D'ÉMANCIPATION

Les CJ visent à l'autonomie, à l'épanouissement, à l'émancipation des jeunes et à l'affirmation de leurs droits et devoirs. Ils affirment un droit pour les jeunes à avoir une place dans la société, à disposer d'espaces d'expression, de rencontre, de création et de participation.

3. DES CRACS

Les CJ incitent les jeunes à devenir des Citoyens Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires au sein de la société. Cela pose dès le départ un choix clair: favoriser le développement individuel et collectif. Les jeunes sont au centre du projet CJ en tant qu'individus à part entière.

4. DES LIEUX ALTERNATIFS

Les CJ sont des lieux alternatifs et/ou complémentaires à la famille, à l'école, aux activités extra scolaires, etc., mis à la disposition des jeunes et qui participent au développement de ceux-ci.

5. UN ACCUEIL OUVERT

Les CJ organisent un espace-temps où les jeunes se sentent accueillis. Cet accueil peut impliquer de l'écoute, un accompagnement, de l'encouragement, du soutien, du respect, de l'information et de l'encadrement. Un espace-moment qui favorise la rencontre des jeunes. Les conditions d'organisation de cet accueil se réfléchissent en fonction des réalités de terrain des associations.

6. UNE PRATIQUE DE LA DÉMOCRATIE

Les CJ sont des lieux de débats où se confrontent des réflexions et des points de vue sur différentes visions de la société. Au cours d'un processus, les CJ peuvent susciter et adopter un positionnement politique qui peut amener une parole et/ou une action de changement au niveau local, régional, communautaire, national voire international.

7. DES PARTENARIATS

Les CJ sont ouverts sur leur environnement. Ils sont implantés dans les villes, les quartiers, les villages et contribuent à la création et au maintien des liens sociaux. Ils privilégient des partenariats locaux, régionaux, communautaires, nationaux et internationaux. Ils agissent notamment en interaction avec les pouvoirs publics et le tissu associatif dans une visée de développement local communautaire.

8. DES PROCESSUS DE PARTICIPATION

Les CJ permettent un processus de participation active des jeunes, tant au niveau des actions que des structures. Les CJ proposent une palette d'actions et de projets diversifiés et multiples. La construction des projets et des actions, qu'ils soient culturels, sportifs, sociaux, éducatifs, créatifs, etc., doit s'envisager comme un trajet, par, avec et pour tous les jeunes qui le souhaitent.

9. DES PRATIQUES SOCIOCULTURELLES ET DES EXPRESSIONS ARTISTIQUES

Les pratiques socioculturelles et les expressions artistiques sont considérées comme un outil privilégié pour remplir les missions des CJ. Les CJ encouragent les expressions, les échanges et les pratiques socioculturelles. Ils favorisent la créativité et l'initiative, l'innovation et l'expérimentation en proposant des actions qui articulent démarche et résultat. En cela, ils favorisent la démocratie culturelle.

10. LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR CJ

Les CJ sont attentifs et actifs au développement du secteur et ce afin qu'un maximum de jeunes aient accès à un Centre de Jeunes.

11. DES CULTURES PLURIELLES

Les CJ agissent dans le champ culturel. Ils visent la promotion des cultures multiples et variées dont sont porteurs les jeunes. Les CJ tendent à favoriser l'expression de la diversité de ces cultures et à garantir aux jeunes un égal accès à toute forme de culture.

En conséquence de tous ces principes, les CJ membres de la FMJ sont des lieux de réflexions, d'actions, de réalisations et de positionnements qui portent sur les enjeux de la jeunesse d'aujourd'hui.

FMJ ASBL
Rue aux Chevaux 8 à 4000 Liège
+32 (0)4 223 64 16
fmj@fmjbf.org - www.fmjbf.org